



Délibération n°2026-04

Relative à la délégation faite au Bureau du SMALIM d'autoriser le Président du SMALIM à signer un marché public

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 23 janvier 2026, réuni le 4 février 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présents :

Monsieur Christophe COULON, Monsieur Yvan HUTCHINSON (avec le pouvoir de Monsieur Jean-Michel MICHALAK), Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Carlos DESCAMPS (suppléant de Monsieur Philippe EYMERY), Madame Joëlle GARAUULT, Monsieur Régis CAUCHE, Madame Isabelle DUBOIS, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER), Monsieur Bernard DEHAUT, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absents / excusés :

Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Jean-Michel MICHALAK (ayant donné pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON), Madame Samira HERIZI, Monsieur Philippe EYMERY (représenté par son suppléant Monsieur Carlos DESCAMPS), Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON).

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu CORBILLON.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu la délibération du SMALIM n°2022-05 relative aux attributions confiées au Président du SMALIM, notamment en matière de commande publique ;

Vu la délibération du SMALIM n°2022-06 relative aux attributions confiées au Bureau du SMALIM ;

Vu la délibération du SMALIM n°2025-12 du 19 mars 2025 relative au renouvellement des marchés d'assistance du SMALIM ;

Considérant l'expiration des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SMALIM et le calendrier institutionnel à venir du SMALIM compte tenu des élections municipales à intervenir en mars 2026 ;

Considérant la tenue d'une réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SMALIM courant février 2026 aux fins d'attribuer les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

AUTORISE

Le Bureau du SMALIM, après la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du SMALIM décidant de l'attribution des marchés, à autoriser le Président du SMALIM à signer les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à prendre l'ensemble des actes juridiques, administratifs, financiers en exécution cette décision.

Votes pour : 12
Ne participe pas au vote : 0
Abstention : 0
Vote contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE
COULON
Date de signature : 06/02/2026
Qualité : PRESIDENT